

NOTE AUX AGENT·ES n°050

Objet : Actualisation des tarifs des restaurants administratifs

Conformément à la convention conclue entre l'Eurométropole de Strasbourg et API Cuisiniers d'Alsace, les tarifs des restaurants du Centre administratif et de la Fédération sont revalorisés au 1^{er} janvier 2024.

Les principaux nouveaux tarifs sont par conséquent les suivants :

- admission 5,47 € au lieu de 5,17 €

- plat 1 1,69 € au lieu de 1,60 €
- plat 2 2,10 € au lieu de 1,98 €
- plat 3 2,51 € au lieu de 2,37 €
- plat 4 2,78 € au lieu de 2,62 €
- plat 5 3,26 € au lieu de 3,08 €
- plat 6 3,63 € au lieu de 3,42 €
- plat 7 3,99 € au lieu de 3,76 €

L'augmentation de l'admission (0,30 €) est prise en charge, à titre exceptionnel, dans son intégralité par l'Eurométropole de Strasbourg en soutien au pouvoir d'achat de ses agent·es en situation de crise. Pour la deuxième année consécutive, le montant de la participation des agent·es reste inchangé.

Les frais d'admission seront ventilés comme suit :

- participation de l'Eurométropole de Strasbourg : 4,65 €
- participation de l'agent·e : 0,82 €

signé

Bruno KOEBEL
Directeur général des services
par intérim
